

Image not found or type unknown



Droit de visite droit du père sans logement

Par **titialana**, le **22/10/2015** à **14:26**

bonjours, mon ex et moi somment séparer et les enfant (1 et 4 ans) vive a mon domicile.nous ne somme pas encore passer en jugement.mon ex n'ayant pas de domicile il viens voir les enfant un weekend sur deux il les prend le matin et les ramene le soir ce weekend il veut les prendre tout le weekend ou il seront héberger chez son frère. j'aimerais savoir si il peut ou non.merci a vous.